Pro Senectute

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Générations plus : bien vivre son âge**

Band (Jahr): **- (2010)**

Heft 18

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Herreneck

Il n'est pas obligatoire d'aller chez le notaire pour rédiger son testament. En revanche, il convient de respecter certaines règles pour couper court à toute contestation.

Faire connaître ses dernières volontés QUAND IL EST TEMPS

Cet acte permet de mettre noir sur blanc ses ultimes desiderata et d'éviter les éventuels tiraillements entre ses proches. Pro Senectute édite une brochure qui aborde sans détour ce thème délicat.

Toute sa vie, on passe son temps à dire adieu à ceux qui partent, jusqu'au jour où on dit adieu à ceux qui restent! Mais avant de rendre son dernier souffle, mieux vaut régler ses affaires de succession, histoire d'éviter les déchirements entre les êtres qui nous sont chers. Le testament, document qui règle la répartition des biens successoraux (économies, assurances, mobilier ou immobilier) du testateur, est là pour cela. Afin de faciliter ces démarches et répondre aux questions que l'on est en droit de se poser, Pro Senectute édite un guide. Cette publication revient en toute simplicité sur ce thème délicat, puisqu'il nous rappelle que la vie nous conduit inéluctablement vers la mort. Le testament est toutefois nécessaire, car même s'il existe une réserve héréditaire, c'est-à-dire des personnes qui ont un droit presque inaliénable sur l'héritage – les descendants directs, les parents et le conjoint survivant ou le partenaire enregistré survivant – nous disposons d'une part (quotité disponible), en lien direct avec le nombre d'héritiers réservataires, que nous pouvons utiliser librement.

Mentions précises

Grâce à un testament, il nous est ainsi possible d'instituer des connaissances, notre partenaire, une association ou une fondation. Si, de surcroît, l'organisation

est reconnue d'utilité publique, le legs sera exonéré d'impôt, ce dernier pouvant s'avérer très élevé. Pour que ces legs soient valables, le testament doit juste mentionner le nom et l'adresse du légataire, ainsi que l'«objet» cédé.

Avec ou sans notaire?

Faut-il dès lors aller chez un notaire? Pas obligatoirement. Le testament se rédige le plus souvent chez soi, à la main. Afin que cet acte ne puisse pas être contesté, il doit être écrit du début à la fin par la personne, être intitulé «Testament», faire mention du lieu et de la date, et être signé. Si bon nous semble, nous pouvons y joindre un certificat médical qui atteste notre capacité de discernement.

Une autre forme testamentaire répandue est celle dite publique. Elle est rédigée, selon nos indications, par un notaire ou une personne habilitée, et doit être paraphée devant ce notaire et deux témoins.

Dans tous les cas, il convient de le tenir à jour en fonction des changements qui interviennent dans notre vie, et de ne pas se laisser influencer par qui que ce soit. Il est aussi recommandé de glisser l'original dans une enveloppe fermée et de le mettre en lieu sûr: par exemple chez soi, dans une banque, ou chez l'exécuteur testamentaire. Le testateur peut en effet définir une personne de confiance habilitée à faire respecter ses dernières volontés. Celle-ci permet notamment de désamorcer d'éventuels conflits entre héritiers.

A noter qu'il est aussi possible de faire une donation de son vivant, accompagnée d'un droit de retour, qui octroie une restitution en cas de besoin. L'important, c'est donc de faire connaître sa volonté, sans forcément devoir attendre que ce soit la dernière! **Frédéric Rein**

La brochure **«Testament: ce qu'il faut savoir»** peut être commandée auprès du secrétariat romand de Pro Senectute, par téléphone au 021 925 70 10 ou par email à **info@pro-senectute.ch**

Le projet entourAge, ou comment mieux vivre à domicile

entourAge: derrière ce mot à double sens se cache le tout nouveau projet commun de Pro Senectute Vaud, Caritas Vaud, la Croix-Rouge, section vaudoise, et Nestlé Suisse.

Son but?

Permettre aux aînés de Lausanne et de la Riviera de mieux vivre à domicile, et ainsi d'éviter l'écueil de l'isolement social comme celui des carences alimentaires.

En composant le numéro d'appel unique et gratuit (ci-dessous), les personnes âgées de 60 ans et plus, et tout particulièrement celles vivant seules à domicile – elles sont près de 30 000 sur l'ensemble du canton de Vaud – entrent en contact avec un réseau de bénévoles.

Trois types de prestations sont offertes: des a compagnements à domicile, le recours aux épicries Caritas, et des tables conviviales où, si nécessaire, les seniors sont cherchés à domicile par un chauffeur afin d'aller manger avec leurs semblables. L'impact des relations sociales sur la santé n'est plus à prouver. A table, il est donc important de bien manger et de le faire en bonne compagnie!

Vous voulez devenir bénévoles du projet entourAge?
Plus de renseignements au 0848 813 813.

PRO SENECTUTE

BIENNE
Rue Centrale 40, c.p. 1263
2502 Bienne
e-mail:
biel-bienne@be.pro-senectute.ch
Tél. 032 328 31 11
Fax 032 328 31 00

FRIBOURG
Ch. de la Redoute 9,
c.p. 1752 Villars-sur-Glâne 1
e-mail: info@fr.pro-senectute.ch
Tél. 026 347 12 40
Fax 026 347 12 41

GENÈVE
Rue de la Maladière 4, 1205 Genève
e-mail: info@ge.pro-senectute.ch
Tél. 022 807 05 65
Fax 022 807 05 89

TAVANNES
Rue du Pont 4, 2710 Tavannes
e-mail:
prosenectute.tavannes@ne.ch
Tél. 032 482 67 00
Fax 032 482 67 09

DELÉMONT
Centre d'action sociale des aînés
Ch. du Puits 4, c.p. 800
2800 Delémont
e-mail:
prosenectute.delemont@ne.ch
Tél. 032 886 83 20
Fax 032 886 83 19

NEUCHÂTEL
Bureau régional Neuchâtel
Rue de la Côte 48a
2000 Neuchâtel
e-mail: prosenectute.ne@ne.ch
Tél. 032 886 83 40
Fax 032 886 83 41

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 032 886 83 00
Fax 032 886 83 09

VAUD
Maupas 51
1004 Lausanne
e-mail: info@vd.pro-senectute.ch
Tél. 021 646 17 21
Fax 021 646 05 06

VALAIS
Siège et centre d'information
Rue des Tonneliers 7, 1950 Sion
e-mail: info@vs.pro-senectute.ch
Tél. 027 322 07 41
Fax 027 322 89 16

Info seniors
0848 813 813
du lundi au vendredi
Vaud: de 8 h 15 à 12 h
et de 14 h à 17 h
Genève: de 8 h 30 à 12 h